

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 novembre 2019

CP2019_11_39
id. 4822

Le 12 novembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

Mme CABOS, M. DESCAZEAUX, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISME DE PLEINE NATURE
COMMUNE DE BRESSOLS**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière d'équipements de loisirs et tourisme de pleine nature est la suivante :

Les modalités d'octroi des aides :

les projets présentés doivent s'inscrire dans un plan de développement touristique établi à l'échelle d'un territoire.

Le financement départemental :

- les équipements de loisirs liés à l'eau : taux de subvention départementale fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT de la façon suivante :

- . 75 000 € HT pour les frais concernant les équipements directement liés à la plage,
- . 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects.

- les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature :

- . taux de subvention départementale fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 000 € HT.

Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

Porteur de projet : commune de Bressols
Création de postes de pêches sur les berges du Tarn
(dossier 00001114)

Par délibération du 24 juin 2019, la commune de Bressols a approuvé le projet de développement de "loisir pêche" sur le site de la plaine de jeux et de loisirs dotée de nombreux aménagements attractifs qui attirent beaucoup de familles (aire de pique-nique, aire de jeux, parcours santé, rampe de mise à l'eau pour bateau.....).

En collaboration avec la fédération départementale de pêche, la commune a décidé de mettre en place 5 postes de pêche sur la berge du Tarn. Ces aménagements devront respecter plusieurs critères (intégration dans le site, respect du coté naturel des berges, sécurité pour les pêcheurs....) et aboutir à une labellisation départementale "parcours famille".

Le coût :

Le coût total de l'opération s'élève à 29 827,05 € HT dont 27 027,05 € HT correspondants aux postes de pêches éligibles dans le cadre de la politique départementale.

Le plan de financement :

- Région Occitanie (Contrat Bourg Centre)	4 474,00 €
- Subvention Département	8 108,00 €
- Fédération Départementale des AAPPMA	7 500,00 €
- Autofinancement	9 745,05 €

Total	29 827,05 €

Il est demandé de délibérer quant à l'octroi d'une aide départementale d'un montant de 8 108 € (calculée au taux de 30 % sur un montant des travaux éligibles arrêté à 27 027,05 € HT) à la commune de Bressols pour l'opération de création de 5 postes de pêche sur le Tarn dans le cadre de la politique d'aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature.

Autorisation de programme (FITE 2019)	55 329 €
Engagement aux précédentes commissions	41 829 €
Engagement à la présente commission	8 108 €
Restant disponible sur l'exercice 2019	5 392 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2016, modifiée par délibération des 4 et 5 avril 2018, relative aux nouvelles politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI,

Vu le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées et au titre de la politique en matière d'équipements de loisirs et tourisme de pleine nature l'attribution d'une subvention départementale à la commune de Bressols d'un montant de 8 108 € pour la création de 5 postes de pêche sur les berges du Tarn ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à l'article 204142, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC